



Extrait du OIEau

<http://www.oiaqua.eu/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/organisation-de-mise-en-valeur-du>

Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal : Une réforme institutionnelle pour relever les défis de l'avenir

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -
Date de mise en ligne : lundi 2 mars 2009

OIEau

L'Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) est un outil de coopération remarquable, disposant d'un cadre juridique et institutionnel éprouvé et stable, affichant des résultats concrets, bénéficiant d'un engagement politique fort. Elle a notamment développé deux ouvrages communs :

- Le Barrage anti-sel de Diama, pour permettre le développement des cultures irriguées dans la vallée ;
- Le Barrage de Manantali, pour la gestion des crues, la régulation des débits en aval, pour la production d'énergie, les cultures irriguées et la navigation fluviale.

OMVS a prouvé sa capacité à mobiliser ses partenaires pour concevoir et réaliser des projets de grande envergure qu'aucun des Etats, pris individuellement, n'aurait pu mener à bien.

Mais elle a aussi un potentiel pour faire plus et se doit de relever de nouveaux défis, tels que l'intégration de la Guinée, la mise en oeuvre de la Déclaration de Nouakchott, de la Charte des Eaux et d'une véritable Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), ainsi que le développement de la navigation et des nouveaux projets hydroélectriques de deuxième génération.

Sur financement de la Banque Mondiale et à la demande de l'OMVS, l'Office International de l'Eau (OIEau) a formulé des recommandations de réforme institutionnelle.

A partir d'une analyse fonctionnelle complète, la proposition se concentre sur :

- l'amélioration de la gouvernance du Système OMVS, tant au niveau du Haut Commissariat que des sociétés de gestion des barrages ;
- la recherche d'une meilleure cohérence institutionnelle, organisationnelle et économique ;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

La réforme proposée permet :

- une meilleure adéquation entre les ressources et les tâches à réaliser ;
- une diminution des coûts pour réduire la pression sur les Trésors Publics des Etats ;
- la création de capacités propres d'investissement dans les secteurs prioritaires définis par les Etats ;
- la gestion transparente et cohérente des ressources financières de l'Organisation.

La réforme est par ailleurs conforme aux textes constitutifs de l'Organisation, rapidement et facilement applicable, potentiellement en 12 mois, d'un coût économique et social tout à fait acceptable, évolutive en fonction des développements techniques, économiques et institutionnels des prochaines années.